



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Annexe 3 au CCP Détail provisoire du tracé

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Pouvoir Adjudicateur

Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine

Objet du Marché

**Etude pour la création d'une Vélo-Route / Voie verte
de Custines à Arnaville (54 - Meurthe et Moselle)**

Date limite de réception des offres

Le 8 janvier 2014 à 16 heures

AVANT PROJET DEFINITIF DE LA VELO-ROUTE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE CUSTINES ET D'ARNAVILLE

1 Le premier secteur de Custines (parking poids lourds) à Dieulouard

Ce secteur a été découpé en 6 sections. Chacune des sections est décrite avec les grandes lignes de son tracé, et comporte des demandes particulières

1.1 Pour la section 1, du Boulevard de Finlande (parking poids lourds) au restaurant Hôtel de l'Isle :

La longueur de cette section est estimée à 1950 mètres. Cette section prévoit un tracé en majorité sur les routes départementales. Son tracé comprend successivement :

- la traversée du pont sur la Moselle et l'Autoroute A31,
- la rampe d'accès à la rue du Pont,
- la traversée de la rue du Pont (jusqu'au giratoire) et la route départementale n°40, en direction de Millery,
- la création d'une piste en enrobé, sur 3,00 m de largeur, sur l'espace vert le long de la RD40,
- l'utilisation de l'ancien tracé de la RD40,
- l'aménagement d'une bande cyclable sur la RD40 jusqu'au passage sous l'autoroute A31 (en amont de l'auberge de l'Isle),
- la traversée de la RD40,
- l'aménagement du passage, inférieur sous l'A31, d'environ 5 m de largeur (voirie lourde).



Précisions concernant les livrables.

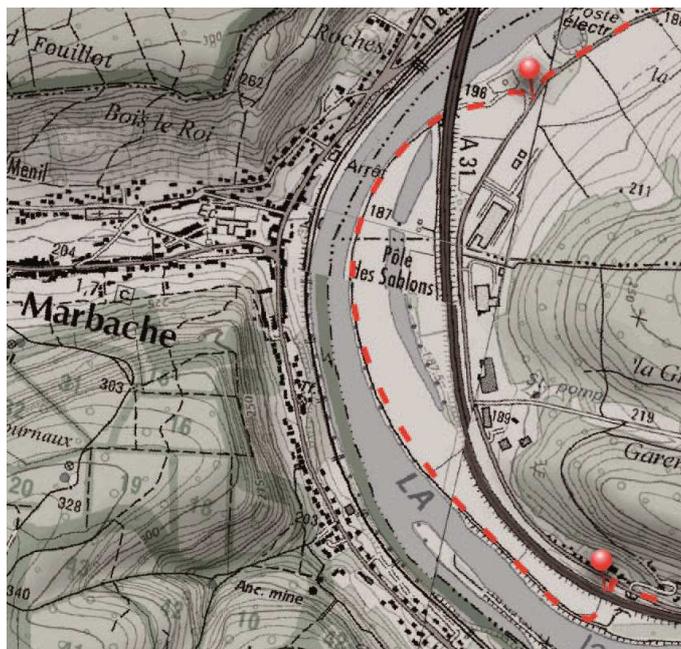
Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Le tracé de la voie sur le talus du pont
- Le tracé de la voie sur les délaissés de la RD 40

1.2 Pour la section 2, du restaurant de l'Isle au viaduc de l'autoroute A31 :

La longueur de cette section est estimée à 2460 mètres. Son tracé comprend successivement :

- la création d'une piste cyclable utilisable par les voitures et les tracteurs, le long de la Moselle,
- l'aménagement du passage sous le viaduc de l'autoroute A31,
- l'aménagement d'une piste cyclable utilisable par les voitures et les tracteurs, entre le viaduc de l'autoroute A31 et la RD40,
- la traversée de la RD40.



Précisions concernant les livrables.

Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Le tracé du Vélo-route Voie Verte sous le passage de l'A31
- Le tracé du Vélo-route Voie Verte sous le passage du viaduc de l'A31

Un dessin de détail paysager sera à prévoir sur une section entre le passage sous le viaduc de l'autoroute A 31 et la RD 40.

Cette section nécessitera de réaliser une enquête parcellaire sur toute sa longueur.

1.3 Pour la section 3, du viaduc de l'autoroute de l'A31 à la limite communale entre Millery et Autreville-sur-Moselle :

La longueur de cette section est estimée à 1690 mètres. Son tracé comprend successivement :

- l'aménagement d'une piste cyclable entre la haie bordant la RD40 et la Zone d'Activités Economiques,
- la traversée de la RD40 au niveau du carrefour entre la RD40 et la route de Belleville (en aval du poste EDF),
- la création d'une piste cyclable (en revêtement béton) entre la traversée de la RD et l'escalier de la Moselle (au centre de Millery),
- la création d'une piste cyclable le long de la Moselle (jusqu'au bateau situé à la sortie de Millery en direction d'Autreville-sur-Moselle),
- l'aménagement de pistes cyclables ou de bande cyclable avec un sens en direction d'Autreville sur Moselle (côté Moselle) et un sens en direction du centre village de Millery (côté zone urbaine) sur la RD40 jusqu'à la limite communale avec Autreville-sur-Moselle.



Précisions concernant les livrables.

Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Les deux franchissements de la RD 40
- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte sur la RD 40

Un dessin de détail paysager sera à prévoir dans la zone des étangs de Millery.

Cette section nécessitera de réaliser une enquête parcellaire entre les deux traversées de la 40.

1.4 Pour la section 4, de la limite communale entre Millery et Autreville-sur-Moselle au viaduc de l'A31 :

Cette section est longue de 2280 mètres. Son tracé comprend successivement :

- l'aménagement de piste cyclable ou de bande cyclable avec un sens en direction du centre village d'Autreville sur Moselle (côté Moselle) et un sens en direction du centre village de Millery (côté zone urbaine) jusqu' à la voie communale desservant le centre village
- l'aménagement de bande cyclable le long du muret entre les deux voies permettant d'accéder au centre village
- l'aménagement d'une piste cyclable entre l'arrêt de bus et le calvaire situé à la sortie du village
- la création d'une piste cyclable de 3 m de largeur, le long de la RD40 (sur le côté droit jusqu'au viaduc de l'A31),
- la traversée de la RD40.

Cette section nécessitera de réaliser une enquête parcellaire sur la section où la piste cyclable est créée entre le village d'Autreville-sur-Moselle et le viaduc de l'A31.



Précisions concernant les livrables.

Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Les franchissements de la RD 40 (quatre potentiellement)
- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte entre la limite communale de Millery et le village d'Autreville sur Moselle.
- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte entre l'arrêt de bus et le calvaire (à la sortie du village en direction de Bezaumont)

Cette section nécessitera de réaliser une enquête parcellaire sur la section où la piste cyclable est créée entre le village d'Autreville-sur-Moselle (site du calvaire) et le viaduc de l'A31.

1.5 **Pour la section 5, du viaduc de l'autoroute A31 à la limite communale entre Belleville et Dieulouard :**

La longueur de cette section est estimée entre 2195 mètres et 2675 mètres (en fonction des hypothèses retenues). Son tracé comprend successivement :

- la création d'une piste cyclable,
- la réutilisation des chemins et des routes existants, traversant la zone des étangs,
- la création d'une piste cyclable sur la digue,
- la réalisation d'une passerelle traversant la berge effondrée.



Précisions concernant les livrables.

Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte sous le viaduc de l'A 31
- La passerelle franchissant la Moselle

1.6 **Pour la section 6, de la limite communale entre Belleville et Dieulouard et le pont franchissant la Moselle canalisée à Dieulouard :**

La longueur de cette section est estimée à 2190 mètres. Son tracé comprend successivement :

- la création d'une piste cyclable en béton nécessitant un gros travail de défrichage,
- la création d'une piste cyclable en béton sur un chemin existant,
- la traversée du pont de la RD10.



Précisions concernant les livrables.

Le dessin de détail à réaliser est le suivant :

- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte sur le pont franchissant la Moselle

Des prescriptions paysagères seront à définir sur l'ensemble du tracé de ce secteur (à l'exception de la partie utilisant la RD).

2 Le second secteur de Dieulouard à Arnaville

2.1 La liaison Dieulouard - Arnaville :

Sur le second secteur, il suffira de réactualiser le projet tel que défini dans l'étude BEREST.

Un site nécessite cependant de conduire des réflexions plus abouties : le franchissement du Rupt de Mad (cf. ci-dessous).

2.2 La traversée du Rupt de Mad à Arnaville :

Il a été décidé de ne pas retenir la solution proposée par le cabinet Berest.

C'est pourquoi, une nouvelle solution a été étudiée et chiffrée. Elle consiste à éviter le passage du pont canal, par la réalisation d'une passerelle franchissant le Rupt de Mad en amont du pont canal et se prolongeant par un chemin à créer jusqu'au bord de Moselle au niveau du « Monument aux Morts ».

Par ailleurs, une seconde passerelle sera ajoutée au programme établi afin de relier la Vélo-route Voie Verte au village d'Arnaville. La réalisation de cette passerelle n'a pas été étudiée et chiffrée.



Précisions concernant les livrables.

Les dessins de détail à réaliser sont les suivants :

- Le passage sous la voie d'accès à la centrale de Blénod les Pont à Mousson
- Le tracé de la Vélo-route Voie Verte le long de l'écluse à Grand Gabarit de Blénod les Pont à Mousson
- Le passage sur l'ancienne porte de garde rejoignant la digue à Pont à Mousson
- Le passage sur le pont bleu à Pont à Mousson
- Le passage sur la seconde porte de garde à Pont à Mousson

- Le tracé du Vélo-route Voie Verte sur le pont écluse à Pagny sur Moselle
- Le tracé du Vélo-route Voie Verte au droit des turbines électriques à Pagny sur Moselle
- Le tracé du Vélo-route Voie Verte au droit de l'ancienne écluse à Pagny sur Moselle

- La création de la passerelle franchissant le Rupt de Mad à Arnaville
- La création de la passerelle franchissant l'ancien canal au niveau de l'écluse à Arnaville

Les dessins de détail paysager où les prescriptions paysagères seront à prévoir :

- sur la section de conjointe avec la grande écluse de Blénod
- dans la traversée des jardins de l'île d'Esch
- sur la section entre le pont écluse de Pagny sur Moselle et l'ancienne écluse